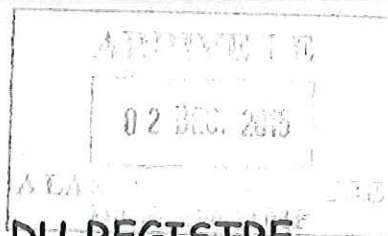


Département des Côtes d'Armor

Mairie de PLUSQUELLEC

Arrondissement des  
GUINGAMP

Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
Membres en exercice : 15  
Membres présents : 09  
Nombre de procurations: 04  
Nombre d'exprimés : 13  
Date de la convocation : 19/11/2015



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Novembre 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt-sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jacques LE CREFF, Maire.

Présents : Le Creff Jacques, Dohollou Emile, Lagattu Valérie, Nohaïc Thierry, Le Gac Christian, Guillerm Yves, Guénégoù Ludovic, Bondon Monique, Le Gac Michel

Membres excusés : Jégou Christelle, Le Madec François, Le Dû Sylvie, Wright Elaine, Rolland Jean-François

Procurations : Jégou Christelle à Guénégoù Ludovic, Le Madec François à Lagattu Valérie, Le Dû Sylvie à Le Creff Jacques, Wright Elaine à Dohollou Emile.

Absent : Couzinet Pascal

Secrétaire de séance : Michel Le Gac

### Délibération n° 2015-11-01

Objet : 9-1 : Avis sur projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Vu la loi NOTRE du 7 août 2015

Vu les CDCI du 10 septembre 2015 et du 13 octobre 2015 et leur compte rendu

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 23 septembre 2015 sur les orientations de périmètre, précisant la volonté des élus communautaires et municipaux de se rapprocher de Poher Communauté dans une première option et Guingamp Communauté de Communes pour une seconde et de refuser un rapprochement unilatéral avec la CCKB

Il est demandé aux communes de délibérer avant fin novembre 2015 afin que le conseil communautaire puisse le faire également avant le 15 décembre sur le principe d'une synthèse reprenant l'ensemble des avis des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal après délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**REFUSE** le projet de schéma départemental de coopération intercommunal tel que présenté : fusion de la CCKB et Callac-Argoat

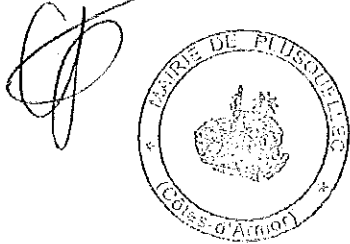
**REAFFIRME** sa volonté de se rapprocher avec Poher Communauté et le cas échéant en y ajoutant la CCKB selon leur choix. L'instruction gouvernementale (NOR :RDFB1520588J-page 4) précisant qu'aucune disposition légale n'interdit un rapprochement interdépartemental mais seulement « si vos projets devaient concerner les départements voisins, vos propositions devront alors être coordonnées le plus en amont possible avec les travaux menés par les Préfets des départements impliqués ». Le diagnostic socio-économique réalisé par Côtes d'Armor Développement sur le territoire faisant apparaître que la zone de chalandises du territoire (dépenses commerciales) est de 55.5 % sur Callac Argoat, 24.2 % sur Carhaix, 9,2 % sur Guingamp et 4 % sur Rostrenen. Le bassin de vie de Callac selon l'INSEE regroupe 15 communes. Le bassin d'emploi de Callac Argoat est pour 82 % constitué par le bassin

d'emploi de Carhaix (5 240/ 6 383 hab. soit 8 communes sur 11) et pour 14 % par celui de Guingamp (2 communes sur 11) et 4 % Morlaix (1 commune), source INSEE

*Et dans un second temps Affirme* sa volonté de se rapprocher au projet de regroupement autour de Guingamp .

Acte certifié exécutoire compte tenu  
De la transmission en Sous-Préfecture  
de Guingamp le 01 décembre 2015  
et de l'affichage effectué le 01 décembre 2015

Le Maire



Pour expédition conforme

Le Maire,

Jacques LE CREFF

